

FICHE DE POSTE n° 1

POSTE DE DIRECTEUR ou DIRECTRICE DE CMPP

Définition du poste :

Le directeur ou la directrice sera responsable de l'ensemble des antennes du CMPP de l'Aveyron (antennes de Rodez, Decazeville, Villefranche-de-Rouergue).

Assurant la direction pédagogique, il travaille en lien étroit avec l'équipe ASH du SEI (service de l'école inclusive).

Par délégation du directeur général de l'association gestionnaire PEP 12 et sous son autorité, le directeur responsable du CMPP de l'Aveyron est chargé du fonctionnement général de l'ensemble des antennes, dans le cadre du projet associatif et du projet de service dans le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Il œuvre dans le cadre d'une double direction avec le directeur médical du service.

Il anime et coordonne le fonctionnement institutionnel du service, et participe à des temps de concertation avec les partenaires, nécessaires à l'exercice de la mission du CMPP.

Il est responsable de la gestion financière et budgétaire et de la gestion des ressources humaines de l'établissement. De ce fait, il assure le lien en communiquant à l'IEN ASH les informations concernant les personnels de l'éducation nationale mis à disposition auprès de l'association (emplois du temps des personnels, bilan d'activités).

Il est le garant de l'évaluation interne (et de la démarche qualité).

Il anime le comité de pilotage du CMPP et il est responsable du suivi des conventions signées par l'association concernant le CMPP.

Il assure une veille juridique dans son domaine de compétence.

Compétences attendues :

Une expérience de la direction d'un établissement spécialisé est souhaitée.

La spécificité des fonctions implique des qualités relationnelles, d'organisation, de discrétion, le sens des responsabilités et la capacité à travailler avec des partenaires institutionnels différents.

Une bonne connaissance de la gestion budgétaire, financière et des ressources humaines est recherchée.

Conditions de recrutement :

Enseignants ou enseignantes :

- Inscrits sur la liste d'aptitude académique correspondante au titre de l'année du mouvement (DDEASS) ;
- Ou titulaires du CAPASH / CAPSAIS / CAPPEI ;

Et ayant plus de 8 ans de services d'enseignant 1^{er} degré dont 5 d'enseignement spécialisé.

Affectation à titre définitif.

Mode d'accès :

Commission classement.

Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l'IA-DASEN de l'Aveyron (DIPEM) : ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr

Contact :

IEN ASH : ien12-ash@ac-toulouse.fr

Directeur général de l'association gestionnaire PEP12 (05.65.73.38.20) : secretariat.siege@pep12.fr